



COMPRENDRE & ANALYSER LES COMPTES DE SON ENTREPRISE



LIEU

La case coworking

Résidence du Théâtre, 12
Rue de la Cheminée, St Paul
97434, La Réunion



DATES

15 et 23 juin 2023



DURÉE

16 heures
sur 2 jours

PRÉREQUIS

Aucun



PRIX

Coûts pédagogiques
800 euros HT/TTC par
participant



RENSEIGNEMENTS
ET RÉSERVATION

Héloïse DELHOUME

heloise@hosmosed.com

06.92.72.50.71

COMPRENDRE & ANALYSER LES COMPTES DE SON ENTREPRISE

Public

Dirigeants et cadres dirigeants

OBJECTIFS

- Fournir les principaux éléments d'une lecture efficace des documents financiers
- Déterminer les indicateurs clés des documents financiers
- Appréhender les principaux outils financiers pour échanger avec ses partenaires

Moyens pédagogiques :

Pédagogie active

- Ateliers, exercices de mises en situation, retours d'expériences...
- Chaque participant bénéficiera de fiches de synthèse

Modalités d'évaluation :

- Evaluations formatives et sommatives réalisées à l'aide de grilles critériées
- Attestation de fin de formation mentionnant l'atteinte des objectifs pédagogiques



Formateur

Notre formateur accompagne depuis 22 ans les porteurs de projet et dirigeants de TPE & PME réunionnaises dans leur gestion quotidienne et leurs projets de transformation.

1 Comprendre la logique financière

- Rappels sur l'organisation des documents financiers : compte de résultat et bilan (rôle, intérêts et limites), écarts entre résultat et trésorerie, principales notions de comptabilité.
- Méthodologie de l'analyse financière.

2 De l'activité à la rentabilité (analyse de la performance et de la rentabilité par le compte de résultat)

- Principaux indicateurs de performance commerciale (marge...), performance économique (valeur ajoutée, EBE et EBITDA, résultat opérationnel...) et profitabilité et rentabilité (résultat net, Cash-flow...).
- Étude des ratios les plus significatifs.
- Point mort et couverture des charges fixes.
- Impacts des décisions stratégiques.

3 De la rentabilité à la trésorerie (analyse des principaux équilibres financiers par le bilan)

- Respect des équilibres financiers fondamentaux (Fonds de roulement, Besoin en fonds de roulement et trésorerie).
- Étude des ratios les plus significatifs.
- Analyse des situations particulières (croissance de l'activité, investissement, augmentation de capital, recours à l'endettement...).
- Présentation de la « culture cash ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Matériel

Chaque participant est invité à se munir d'un ordinateur connecté à Internet, équipé d'un tableur (type Excel).

Modalités et délais d'accès

Formation proposée en inter-entreprise.
Jusqu'à 5 jours ouvrés avant le début de la formation.
Minimum 5 participants /
Maximum 8.

Accessibilité

La salle est accessible aux PMR (personnes à mobilité réduite). Pour tout autre handicap, nous contacter pour mobilisation des moyens de compensation utiles.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Objet et champ d'application

Suite à la commande d'une formation le Client accepte sans réserve les présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, en particulier ses conditions générales d'achat.

Documents contractuels

A la demande du Client, HOSMOSED SARL lui fait parvenir en double exemplaire une convention de formation professionnelle continue telle que prévue par la loi. Le client engage HOSMOSED SARL en lui retournant dans les plus brefs délais un exemplaire de la convention portant son cachet commercial.

Une facture de la totalité de la prestation est adressée dès la formation achevée.

Une inscription est définitivement validée lorsque la convention et les conditions générales de vente sont signées.

A l'issue de cette formation, une attestation de présence est adressée au Service Formation du Client.

Prix, facturation et règlement

Tous nos prix sont indiqués HT, TVA non applicable par application de l'article 261-4-4 du Code général des impôts.

Toute formation commencée est due en totalité.

Sauf mention contraire, ils comprennent les frais de déplacement et de bouche du formateur.

Les factures sont payables, sans escompte et à l'ordre de la société HOSMOSED SARL à réception de facture et dans un maximum de 30 jours calendaires. En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance, après mise en demeure restée sans effet dans les 8 jours ouvrables, HOSMOSED SARL se réserve la faculté de suspendre toute formation en cours et /ou à venir.

Règlement par un OPCO

En cas de règlement de la prestation pris en charge par l'Opérateur de Compétences dont il dépend, il appartient au Client de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer l'acceptation de sa demande. Le règlement de la prestation par l'entreprise ne saurait être impacté par une prise en charge partielle ou nulle de l'OPCO.

Références

Le client accepte d'apparaître comme référence d'HOSMOSED SARL sur les actions effectivement mises en œuvre.

Pénalités de retard

En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, une indemnité calculée sur la base de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit.

Conditions d'annulation et de report de l'action de formation

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit. Pour toute annulation, fût-ce en cas de force majeure : une fois la convention signée, une prestation d'un montant égal ou supérieur doit être prévues dans les 6 mois suivant l'annulation, aux dates définies entre le Client et HOSMOSED SARL.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel qui sont communiquées par le Client à HOSMOSED SARL en application et dans l'exécution des formations pourront être communiquées aux partenaires contractuels de HOSMOSED SARL pour les seuls besoins desdits stages. Le Client peut exercer son droit d'accès, de rectification et d'opposition conformément aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978.

Renonciation

Le fait, pour HOSMOSED SARL de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

Loi applicable

La loi française est applicable en ce qui concerne ces Conditions Générales de Ventes et les relations contractuelles entre HOSMOSED SARL et ses Clients. Attribution de compétence Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPÉTENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-DENIS, quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de HOSMOSED SARL qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.

Election de domicile

L'élection de domicile est faite par HOSMOSED SARL à son siège social au 12 chemin des Rameaux, 97460 Saint Paul.